



MOT D'ORDRE INTERSYNDICAL

Afin que chaque agent puisse être couvert par le mot d'ordre, l'intersyndicale apporte des précisions sur les actions et les personnels concernés par le mouvement intersyndical commencé le 12 février.

Ce mouvement social concerne :

**L'ENSEMBLE
des contractuels et des fonctionnaires de l'ONCFS.**

L'intersyndicale SNE-FSU et EFA-CGC appelle :

**AU RALENTISSEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE
DANS LES SERVICES** : COURRIERS, MAILS, APPELS TELEPHONIQUES.

POUR LE PERMIS DE CHASSER : ARRET DE L'ENVOI DES CONVOCATIONS A L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER ET NON TRAITEMENT DES DEMANDES;

POUR LES MAILS : MISE EN PLACE SUR LA MESSAGERIE D'UN RENVOI AUTOMATIQUE DU MESSAGE SUIVANT : *« En raison du mouvement social des personnels contractuels de l'ONCFS, en attente d'améliorations statutaires depuis 15 ans, les dossiers et messages seront traités sans garantie de délais »*;

POUR LES REPONSES ECRITES : RAJOUT D'UNE VIGNETTE AVEC LA MENTION SUIVANTE : *« En raison du mouvement social des personnels contractuels de l'ONCFS, en attente d'améliorations statutaires depuis 15 ans, les dossiers et messages seront traités sans garantie de délais »*.

D'autres actions suivront

**SOYONS TOUS DANS L'ACTION
AVEC LES CONTRACTUELS DE L'ONCFS**